



# Sources en Action Contrat Territorial Vienne Amont

COMITE DE PILOTAGE  
COMPTE-RENDU

29 juin 2023  
Eymoutiers



## LES PARTENAIRES DU CONTRAT « SOURCES EN ACTION 3 »



## LE PROGRAMME « SOURCES EN ACTION » BENEFICIE DE SUBVENTIONS DE :



Mme Catherine HORNEBECK, vice-présidente du PNR Millevaches en Limousin, introduit la réunion. Elle rappelle l'historique et les objectifs du contrat Sources en action, ainsi que l'objectif de la réunion.

M. Stéphane LORIOT, directeur de l'EPTB Vienne, complète les propos en rappelant le calendrier contraint des années 2022-2023 avec le bilan du second contrat et la programmation du troisième contrat. Il souligne l'investissement des partenaires pour permettre le bon déroulement de ce projet.

## I. ORDRE DU JOUR

- Rappel du territoire et des bilans des précédents contrats
- Présentation de l'organisation et de la gouvernance du troisième contrat « Sources en action »
- Présentation de la programmation du troisième contrat « Sources en action »
- Présentation du calendrier des prochains mois/années
- Points divers

La liste des personnes présentes est disponible en annexe 1.

Le diaporama présenté en séance est consultable depuis le site internet : <https://sourcesenaction.fr/calendrier/>

## II. RAPPEL DU TERRITOIRE ET DES BILANS DES PRECEDENTS CONTRATS

Les coordinatrices du contrat présentent brièvement le territoire du contrat au sein du bassin Loire-Bretagne, du SAGE Vienne et à cheval sur le territoire du PNR Millevaches en Limousin. Elles détaillent les caractéristiques et spécificités de ce territoire de têtes de bassin de la Vienne.

Elles poursuivent en expliquant brièvement l'outil « contrat territorial », ses objectifs et sa mise en œuvre.

Enfin elles listent quelques chiffres clés des réalisations des précédents contrats.

## III. SOURCES EN ACTION 3 : ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Les coordinatrices présentent l'organisation du contrat et l'articulation entre la coordination, les partenaires financiers, administratifs et techniques. Le troisième contrat comprendra 20 maîtres d'ouvrage (incluant les 2 structures coordinatrices). Ce contrat 2024-2029 se caractérise par l'arrivée de 2 nouvelles structures : le CNPF et Agrobio Nouvelle-Aquitaine et le départ des structures suivantes : mairie de Peyrelevade, CFBL, CIVAM, CPIE 19, CPIE 23 et la Chambre d'Agriculture 23 (une convention était signée entre la CA23 et CA87 sur la partie Haute-Vienne).

Les coordinatrices du contrat rappellent les engagements des maîtres d'ouvrage en termes de transmission des données collectées et des livrables. Elles précisent que face aux difficultés rencontrées avec les Chambres d'Agriculture depuis 2017, un projet de convention cadrant la transmission des données avait été rédigé. Malgré la tenue de deux réunions en 2023, aucun accord et aucune garantie n'ont été trouvés. Par conséquent, les chambres d'agriculture ne peuvent pas intégrer le contrat lors de ce COPIL. Il est toutefois précisé que les chambres d'agriculture pourraient être intégrées ultérieurement sous condition d'accepter les règles du contrat.

Les coordinatrices poursuivent par la présentation de l'outil OCARHY, nouvel outil de suivi du contrat développé par Charente Eaux et adapté par le PNR Millevaches.

La gouvernance du contrat est détaillée, avec l'articulation des différentes instances de validation et de travail.

Les coordinatrices présentent la feuille de route du contrat. Ce document précise le rôle, missions et budget de chaque maître d'ouvrage du contrat. Dans ce document, *M. Flavien LUTRAT* (CD23) a demandé d'ajouter le Conseil Départemental de la Creuse (CD23) comme partenaire technique via leur cellule ASTER.

*Mme Marion BOLAC*, (CNPF), précise que la structure recherche 20% de financement. En effet, l'animation proposée est financée à la hauteur de 60% par l'Agence de l'Eau, mais le CNPF ne peut pas assumer les 40% restant en autofinancement. Une demande sera réalisée auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine. Elle précise également que le CNPF ne réalise par les plans de gestion mais sensibilise et encourage les propriétaires à la rédaction de ces documents. *M. Yoann BRIZARD* (SABV) indique que sur son territoire, l'EPAGE-SABV propose une maîtrise d'ouvrage pour la rédaction de ces documents.

Les coordinatrices présentent les cinq grandes thématiques du contrat et les actions associées. Un exemple de fiche action est détaillé. Ces fiches actions seront envoyées prochainement aux maîtres d'ouvrage pour vérification.

*M. Erwan HENNEQUIN* (CEN NA) informe que l'atlas des zones humides du territoire (état, travaux...) sera finalisé en septembre 2023 et diffusé à l'ensemble des maîtres d'ouvrage et élus du territoire.

*M. Samuel ANDRE* (AELB) demande des ajustements dans les ETP animation. En effet, seuls les ETP associés à de l'animation doivent apparaître. Les coordinatrices précisent que ces ajustements sont en cours.

**À l'unanimité, la feuille de route du troisième contrat Sources en action est validée.**

#### **IV. SOURCES EN ACTION 3 : PROGRAMMATION**

Les coordinatrices du contrat présentent la programmation financière et technique du troisième contrat. Sur les six ans du contrat :

- 80% de l'enveloppe « opérations localisables » concerne les masses d'eau dites prioritaires ;
- 54% des opérations travaux sont des opérations « cœur de cible » (objectif fixé à 50% par la coordination) ;

Le montant prévisionnel des années 1-2-3 soit 2024-2025-2026 est de 6 025 809€ pour environ 12 ETP/an.

Les coordinatrices du contrat détaillent également un exemple de fiche « masse d'eau ».

*M. Dominique DORNE* (Syndicat des propriétaires d'étang de la Corrèze) indique qu'il n'est pas favorable aux opérations de suppression des étangs, mais valide la programmation au regard d'un volet « accompagnement des propriétaires à l'aménagement des étangs ».

*M. Yoann BRIZARD* précise que la programmation du SABV a été validé par le comité syndical. Les coordinatrices ajoutent que la majeure partie des structures ont envoyé leur délibération.

*Mme Marion FOURTUNE* (LNE) propose qu'un volet « quantitatif » (données du réseau « ONDE »...) soit ajouté dans les fiches masses d'eau. Cela va être étudiée par la coordination et pourrait être ajouté au catalogue de l'outil de suivi OCARHY.

La programmation pourrait être ajustée à la marge dans les prochains mois. Le fichier Excel comportant la programmation définitive du contrat sera envoyé à l'ensemble des membres du COPIL lors de l'envoi du contrat.

**À l'unanimité, la programmation du troisième contrat Sources en action est validée.**

Les coordinatrices font part des coûts plafonds de l'AELB sur les volets « communication » et « sensibilisation ». À savoir, respectivement 22 000€ par an et 6 000€ par an. Dans la programmation, les coûts prévisionnels

sont supérieurs au plafond et demande une dérogation à l'AELB au regard de la surface du territoire et des enjeux.

**À l'unanimité, les demandes de dérogation « communication » et « sensibilisation » du troisième contrat Sources en action sont validées.**

Les coordinatrices présentent de manière synthétique les taux de financements appliqués par chaque structure. Un tableau détaillant les modalités de demande et les échéances sera disponible en téléchargement sur le site de Sources en action (<https://sourcesenaction.fr/calendrier/>).

*M. KAPSTEIN* (PETR MB) demande si, sur le volet agricole, des acomptes pourraient être versés. En effet, l'avance de trésorerie est parfois compliquée.

*M. Samuel ANDRE* répond que 50% peut être versé à la demande, il est également possible de fractionner les demandes en prenant soin d'atteindre le seuil minimum.

*M. Eric SEGUY* (CD87) indique que le dépôt des demandes au CDDI (Contrats Départementaux de Développement Intercommunal) pourrait évoluer.

*Mme Marion FOURTUNE* demande si des précisions sur les subventions de la Région Nouvelle-Aquitaine sur le volet « sensibilisation » et « suivis » sont connues. Les coordinatrices répondent dans la négative, à ce jour, elles n'ont pas davantage de retour des services biodiversité et sensibilisation à l'environnement.

*M. Erwan HENNEQUIN* indique qu'il n'est pas évident de programmer des actions avec des fonds européens. En effet les délais sont longs, nécessitant une avance de trésorerie, et les démarches administratives sont complexes. Il demande si un soutien des structures coordinatrices pourrait être relayé auprès de la Région NA.

Le fichier Excel regroupant la totalité des opérations prévues par les structures a été envoyé aux financeurs afin qu'ils le complètent avec les taux d'aides maximum possible. Ce fichier sera envoyé prochainement aux structures.

## **V. CALENDRIER DU TROISIEME CONTRAT SOURCES EN ACTION**

Les coordinatrices présentent le calendrier des échéances des prochains mois ainsi que le calendrier jusqu'à la fin de la première période du contrat (2026).

*M. Erwan HENNEQUIN* souhaiterait qu'un évènement soit organisé afin de créer du lien entre les maîtres d'ouvrage et les habitants du territoire. Cette journée pourrait être organisée courant 2025 et présenterait les enjeux du territoire, les objectifs du contrat, les réalisations des précédents contrats, les retours d'expériences, les films produits...

Concernant le 12<sup>ème</sup> programme, il n'est pas encore certain de son application dès début 2025 ou lors de la révision à mi-parcours en 2027.

La signature du contrat est prévue à la rentrée 2024. Une date sera proposée rapidement.

Avant de clôturer la réunion, l'ensemble des membres du COPIL est remercié de leur participation, les coordinatrices du contrat sont félicitées pour leur implication.

## ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES PRESENTES ET EXCUSEES

Liste des personnes présentes :

NOM	Prénom	Structures
ANDRE	Samuel	AELB
AUDOIN	André	AAPPMA Saint-Léonard-de-Noblat
BERNARD	Hugo	CC CGS
BERTHELOT	Vincent	EPTB V
BOLAC	Marion	CNPF NA
BRIZARD	Yoann	SABV
CARLIER	Pascal	CC SO
DEPALLE	Patrick	OFB23
DORNE	Dominique	Syndicat des étangs 19
DREDIEU	Pascal	FDAAPPMA23
FOURTUNE	Marion	LNE
FUENTES	Yohann	CC HCC
GAUBERT	Camille	PNR ML
GAUME	Justine	CEN NA
GILLES	Estelle	PETR MB
GUERET	Emilie	CD87
HENNEQUIN	Erwan	CEN NA
HORNEBECK	Catherine	PNR ML
KAPSTEIN	Michaël	PETR MB
LAGARDE	Lionel	DDT 87
LANOIR	Jean-Noël	DDT 19
LHERITIER	Laurent	CC CGS
LOEILLOT	Théo	CA87
LORIOT	Stéphane	EPTB V
LUTRAT	Flavien	CD23
METEGNIER	Gabriel	GMHL
MORLON	Jacques	AAPPMA la Maulde
PETITJEAN	Stéphane	FDAAPMA19
POMMERET	Pierre	FDAAPMA87
POUYAUD	Bernard	PNR ML
RODIER	Guillaume	PNR ML
RODRIGUES	Alexia	CC V2M
ROGER	Jérôme	LPO
ROUSSY	Vanessa	SABV
SANCHEZ	Amandine	CEN NA
SEGUY	Pascaline	CC HCC
SEGUY	Eric	CD87
THURET	Helene	EPTB V
TOMCZAK	Nicolas	PNR ML
YAOUE-PALISSE	Zénaya	CD23

Personnes excusées :

<b>Structures</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
CC Creuse Grand Sud	MERELLE	Florine
CD23	LUTRAT	Flavien
Chambre d'Agriculture 23	LEROUSSEAU	Pascal
Chambre d'Agriculture 23	DUCOURTHIAL	Philippe
Chambre d'Agriculture 23	LEBLANC	Julie
Chambres d'Agriculture 87	HETSCH	Emmanuelle
CRPF	BEAUDESSON	Pierre
CRPF	CACOT	Dominique
CULM	MONTEIL	Christophe
DREAL NA	LACOUTURE	Laurence
FDAAPPMA23	PARDOUX	Pierre-Henri
OFB 19		
OFB 87		
ONF	MOREAU	Manon
ONF	SCHNEIDER	Jean Baptiste
Région NA	PASSOUNAUD- LOPES	Muriel
SRL	CHABASSIER	Marcel
Télé Millevaches		